

3. Information sur les établissements d'enseignement

Établissements établis en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires*

Nom de l'établissement	Programme(s)	Évaluation institutionnelle	Information financière
Yorkville University	Désignée pour offrir : Maîtrise ès arts en counselling psychologique Maîtrise en éducation (Éducation des adultes) Baccalauréat en administration des affaires Maîtrise en éducation (Administration scolaire) Doctorat en counselling et psychothérapie	Complétée avec succès en février 2010	Rapport annuel pour 2020 et états financiers vérifiés au 31 décembre 2020.
University of Fredericton	Désignée pour offrir : Maîtrise en administration des affaires Maîtrise en administration pour gens d'affaires Associé en santé et la sécurité au travail	Complétée avec succès en août 2010	Rapport annuel pour 2020 et états financiers vérifiés au le 31 août 2020.

Établissements ayant déjà existés en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires*

Nom de l'établissement	Programme(s)	Évaluation institutionnelle	Information financière
Lansbridge University Désignations révoquées en décembre 2010.	Était désignée pour offrir : Maîtrise en administration des affaires	N'a pas rencontré les exigences.	Ne s'applique pas.

	Maîtrise en administration pour gens d'affaires Baccalauréat en administration des affaires		
Meritus University Désignations expirées en mars 2018.	Désignée pour offrir : Baccalauréat en administration des affaires Maîtrise en administration des affaires Baccalauréat en gestion des technologies de l'information	Complétée avec succès en mars 2008.	Ne s'applique pas.

Assurance de la qualité

L'article 10 du [Règlement 2001-9](#) établi en vertu de la [Loi sur l'attribution de grades universitaires](#) du Nouveau-Brunswick permet au ministre de choisir la [Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes](#) (CESPM) ou tout autre organisme pour effectuer les évaluations de programme et institutionnelle pour les demandeurs qui désirent obtenir une désignation en vertu de la *Loi* pour offrir des programmes menant à un grade universitaire. Depuis 2005, la CESPM est la seule agence [d'assurance de la qualité](#) à mener ces évaluations pour le compte du ministre.

Dernière mise à jour : 26 août 2021